

OCHA



SECTION DE L'APPUI A LA COORDINATION SUR LE TERRAIN
(FCSS)

L'ÉQUIPE DES NATIONS UNIES CHARGÉE DE L'ÉVALUATION ET DE LA COORDINATION EN CAS DE CATASTROPHE (UNDAC)

Note d'information

Qu'est-ce que les équipes UNDAC ?

L'équipe des Nations Unies chargée de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophe (UNDAC) fait partie du système international de réponse aux catastrophes. Elle a pour fonction d'aider les Nations Unies et/ou les pays sinistrés à assurer la collecte, l'analyse et la distribution rapides des informations de bonne qualité dès que survient une catastrophe soudaine et à coordonner les secours internationaux au niveau national et dans la zone sinistrée. Ces équipes peuvent être mobilisées très rapidement (dans les premières 12 à 48 heures) partout dans le monde. En outre, les équipes UNDAC renforcent les capacités nationales et régionales d'intervention en cas de catastrophe aussi bien au niveau national que régional. A la demande d'un Gouvernement et du Coordonnateur résident/humanitaire des Nations Unies, les équipes UNDAC peuvent également effectuer des missions d'évaluations de la capacité et des plans nationaux de préparation et réponse aux catastrophes. Le système UNDAC est géré par la Section d'appui à la coordination sur le terrain (connue sous son sigle anglais, FCSS) du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) à Genève.

Le système UNDAC a été créé en 1993 et compte aujourd'hui plus de 250 experts nationaux des situations d'urgence provenant d'environ 70 pays, en plus du personnel de l'OCHA et de 16 organisations internationales, y compris des institutions des Nations Unies. Le Système UNDAC se divise en trois équipes régionales, comprenant l'Afrique-Europe-Moyen Orient, les Amériques et l'Asie-Pacifique. En cas de situation d'urgence internationale grave, les équipes de l'UNDAC sont composées de personnes provenant du monde entier. En cas de catastrophe ayant un caractère régional ou national, les équipes sont généralement constituées de personnes issues du pays ou de la région sinistrée.

En quoi consiste le système UNDAC ?

Le système UNDAC comprend quatre éléments :

- | | |
|-----------------------|--|
| Personnel : | Des experts de la prise en charge des situations d'urgence détachés par leur gouvernement ou leur organisation, en compagnie de personnel de l'OCHA. Les membres UNDAC sont spécialement formés et équipés ; |
| Méthodologie : | Des méthodes prédéfinies de collecte et de gestion de l'information, ainsi que des structures d'appui à la coordination au cours de la première phase de l'intervention en cas de catastrophe soudaine ; |
| Procédures : | Des systèmes éprouvés de mobilisation, de déploiement et de soutien des équipes UNDAC, de façon à ce que ces dernières puissent atteindre leurs objectifs dans les conditions difficiles d'une catastrophe ; |
| Equipement : | Une équipe UNDAC dispose d'un matériel personnel et de travail lui permettant de fonctionner en autarcie sur le terrain ; en cas de besoin, le soutien est fourni par nos organisations partenaires. |

Des interventions efficaces

Lorsqu'une catastrophe survient ou s'annonce, il est possible d'envoyer une équipe UNDAC à très bref délai. Les équipes UNDAC interviennent à la demande du gouvernement du pays sinistré et/ou du Coordonnateur résident ou humanitaire des Nations Unies. Elles mettent à la disposition du Gouvernement ou système des Nations Unies sur place une capacité internationale pour effectuer des évaluations intersectorielles d'urgence, ainsi que pour appuyer la coordination et la gestion de l'information. En cas de besoin, il est possible de renforcer l'équipe UNDAC avec des experts dans des domaines spécialisés, comme par exemple en matière d'urgence environnementale. Les équipes UNDAC viennent avec un équipement de base en terme de télécommunication, de matériel de bureau y outils de travail.

En cas de tremblement de terre, l'équipe UNDAC met en place le centre de coordination des opérations *in situ* (OSOCC), qui coordonne les équipes internationales de recherche et de sauvetage des victimes. Ce concept a été approuvé par la résolution 57/150 de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 16 décembre 2002, intitulée « Renforcement de l'efficacité et de la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en milieu urbain ».

Les missions de l'UNDAC

Depuis sa création et jusqu'au mois d'avril 2010, les équipes UNDAC ont accompli 204 missions en plus de 90 pays. Elles sont mobilisées dans les cas suivants:

Catastrophes naturelles : lorsqu'un un pays sinistré sollicite l'assistance internationale afin de répondre à la catastrophe et qu'il existe un besoin pour davantage de capacité de coordination

et de façon exceptionnelle, lors de

Situations d'urgence complexes : lorsqu'une situation d'urgence complexe se produit brusquement ou s'intensifie et entraîne des besoins imprévus de ressources internationales additionnelles.

Dans chaque cas, le déploiement et le détail des tâches d'une équipe UNDAC sont décidés en consultation avec le Coordonnateur résident/humanitaire des Nations Unies et/ou le Gouvernement du pays. Généralement, l'équipe reste dans la zone touchée pendant la phase d'intervention initiale, qui peut durer jusqu'à trois semaines en cas de catastrophe naturelle.

Coût d'un déploiement UNDAC

Le déploiement est effectué sans frais pour le pays sinistré.